

QUEL(S) MODÈLE(S) SOCIO- ÉCONOMIQUE(S) DE CTE?

TILT



Introduction

TILT est une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) constituée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) depuis 2019. Ancrée dans le territoire des Hauts-de-France, elle est la première Coopérative de Transition Écologique (CTE)¹ du réseau Zoein France et contribue à ce titre, à la mise en place du Revenu de Transition Écologique (RTE) dans le Nord de la France. Cette Coopérative est le fruit de l'engagement de la mairie de Grande-Synthe et de son ancien maire, Damien Carême, ayant porté le projet de la CAE et du RTE sur le territoire du Dunkerquois.

Les étapes clés

2018 :

- Développement du projet “OSE, On S'Entrepren à Grande-Synthe” autour de la mobilisation de personnes éloignées de l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat pour tous dans les quartiers prioritaires ;
- Rencontre entre Damien Carême et Sophie Swaton, Présidente de la Fondation ZOEIN : premières réflexions sur la mise en place d'une Coopérative de Transition Écologique à Grande-Synthe

2019 :

- Création de la SCIC TILT (mai 2019) avec 6 partenaires fondateurs

2020 :

- Démarrage opérationnel de la coopérative : Signature du premier Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) avec Nicolas Devaux en mai pour tester une activité économique autour des mobilités actives sur le Dunkerquois.
- Accueil des 3 autres premiers entrepreneur.es sur le Dunkerquois : Laetitia à Grande-Synthe inscrite dans le dispositif OSE, Marie et Anthony accompagnés par l'Association la Petite Pierre (qui deviendra l'année suivante sociétaire de Tilt).

2021-2022 :

- Structuration de la coopérative et mise en place d'un premier cercle d'accompagnement
- Création d'un établissement secondaire à Lille
- Organisation en mai 2022 d'une “Université Éphémère” à Lille et Dunkerque avec l'appui de l'Association Zoein : 2 jours d'évaluation participative pour révéler ce que produit la Coopérative 2 ans après le début de son activité.

2023 :

- Réflexions et structuration d'une gouvernance partagée, lancement du cercle soins adossé au cercle accompagnement.

¹ La Coopérative de Transition Écologique est un terme développé par Zoein pour nommer l'outil démocratique permettant la mise en œuvre du Revenu de transition Écologique. Pour en savoir plus, rendez-vous sur zoein.org.

- Fin 2023 : près 50 contrats actifs, dont 12 Contrats entrepreneur.e.s salarié.e.s en CDI

2024 :

- Perspective d'ancrage de la Coopérative dans le Pas-de-Calais (Boulogne-sur-mer, et territoires de l'ex-bassin minier)
- Evolution du modèle de gouvernance : lancement des cercles (pilotage, communication, évaluation)
- Travail sur l'évaluation, la gouvernance partagée et la modélisation du RTE

2025 (en cours) :

- Consolidation du modèle contributif et de l'équilibre économique
- Poursuite du déploiement territorial
- Coopération renforcée avec le réseau Zoein pour l'essaimage national.

1. Proposition de valeur

TILT accompagne le développement d'initiatives entrepreneuriales dans les champs de la transition écologique et cherche à contribuer par la même à la transition économique et écologique des territoires en Hauts-de-France.

Une Coopérative d'Activités et d'Emploi

Tilt est statutairement une Société Coopérative d'Intérêt collectif (Scic) - Coopérative d'Activité et d'Emploi (SCIC-CAE). Une Coopérative d'Activités et d'Emplois est aussi appelée Coopérative d'Entrepreneur.e.s. Ce type de coopérative promeut l'entrepreneuriat collectif et solidaire. Elle offre à ses coopérateurs entrepreneurs un cadre juridique sécurisé pour tester une activité économique et également pour la développer et la consolider dans le temps. La coopérative propose deux contrats, assimilés à un contrat de travail, le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) et le Contrat Entrepreneur-salarié et Associé (CESA) qui est pour ce dernier l'équivalent d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Cela signifie :

- Un hébergement juridique et fiscal de son activité économique,
- L'accès à des services mutualisés : comptable, administrative, juridique, sociale,
- Une mise en collectif pour rompre avec l'isolement des entrepreneur.es et permettre le co-développement

Deux types de contrat sont proposés selon la maturité du projet :

- **Le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise)** : il permet de tester son activité de manière progressive, tout en bénéficiant d'un accompagnement, d'un hébergement juridique et d'une couverture sociale partielle (maladie, retraite, mais sans droit au chômage). Le CA généré par le porteur est facturé au nom de Tilt, ce qui allège les démarches et diminue les risques.

- **Le CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé)** : une fois l'activité suffisamment stable, le porteur de projet devient salarié de Tilt à temps partiel ou complet. Ce contrat donne droit à une couverture sociale complète, y compris au chômage, et permet au porteur.se d'intégrer la gouvernance de la coopérative en tant qu'associé.e.

Accompagner à l'entrepreneuriat écologique et social

Si TILT s'appuie sur le statut de la CAE qui a une base légale depuis la loi de 2014, l'approche en terme de "Coopérative de Transition Écologique", en référence aux travaux de Sophie Swaton et telle que promue par l'Association Zoein France, amène à réinterroger le modèle de la CAE : résolument orientée sur des activités et des métiers de la transition écologique, à fort ancrage territorial, et inscrite dans une visée de transformation sociétale vers d'autres façons de travailler, de produire, d'échanger et de consommer.

Elle se donne pour mission de **créer les conditions concrètes pour que toute personne puisse se reconvertir professionnellement dans une activité économique d'utilité écologique et sociale**, dans un cadre coopératif, sécurisé et soutenant. Elle assure un accompagnement à l'entrepreneuriat dans une perspective de redirection écologique des activités économiques. L'économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC), promue par l'Institut du même nom, constitue d'ailleurs un cadre de référence pour construire des nouveaux modèles entrepreneuriaux.

Qui sont les Tilt.eur.euse.s ?

Tilt s'adresse à toutes personnes qui souhaitent donner du sens à leur activité, contribuer à la transformation écologique et sociale de leur territoire, tout en construisant une viabilité économique. Elle met à disposition :

- Un accompagnement humain : collectif, individualisé, adapté à chaque parcours
- Un cadre coopératif, basé sur la confiance, la transparence et la co-responsabilité
- Des outils financiers innovants : contribution coopérative, revenu contributif interne, micro-financement et avance de trésorerie : qui constituent des formes de RTE actuellement testés au sein de Tilt ;
- Une logique de co-apprentissage et de recherche-action avec des partenaires régionaux de la recherche et également dans le cadre du réseau Zoein France.

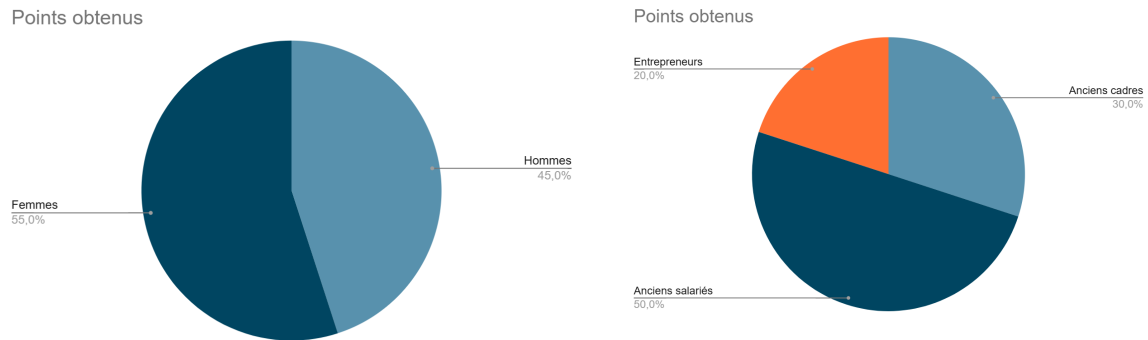
La coopérative vise à créer un espace où les porteurs et porteuses de projet peuvent expérimenter, se tromper, recommencer, s'accorder du temps, et s'ancrer durablement dans une activité utile et soutenable.

Objectif : **favoriser l'autonomie, la coopération et la soutenabilité des activités à impact.**

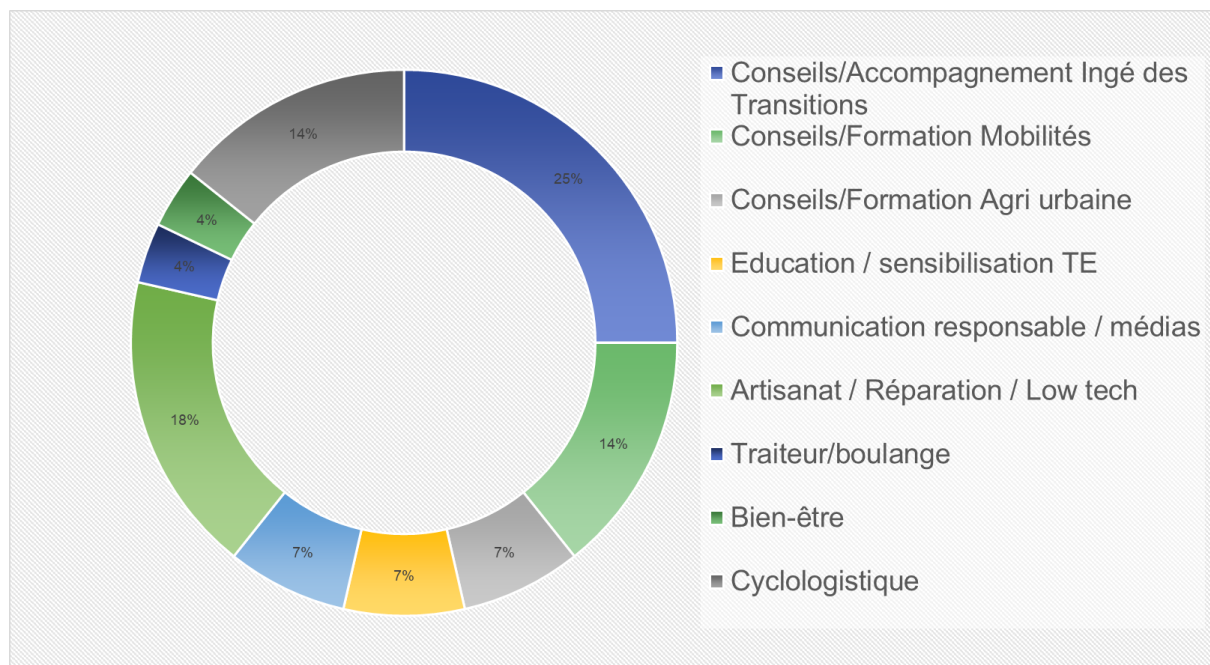
Qui sont les Tilt.eur.ses :

Les personnes accompagnées par Tilt sont souvent en reconversion professionnelle en quête de sens dans leur travail. Elles viennent d'horizons variés, parfois éloignés de l'entrepreneuriat classique.

⇒ Chiffres 2024



Types d'activités développées au sein de la Coopérative Tilt (sept. 2024, figure réalisée par l'auteur)



2. Offre de services

Tilt déploie une offre de services complète, évolutive et coopérative, construite autour de trois piliers : l'accompagnement, la vie coopérative et les dispositifs de soutien financier.

Un accompagnement sur-mesure, ancré dans la coopération entre pairs

L'équipe adapte les formats et le niveau d'accompagnement aux besoins des entrepreneur.es, qu'il s'agisse de la création de l'activité ou d'une évolution d'activité déjà existante.

L'accompagnement inclut :

- Un **suivi individuel** est assuré par un.e chargé.e d'accompagnement, qui assure un suivi régulier et coordonne le parcours au sein de la CAE (minimum d'un RDV mensuel). Ce suivi est renforcé par un compagnonnage assuré par un.e entrepreneur.e expérimenté.
- Des **temps collectifs réguliers** : modules de formation, séances de codéveloppement entre les pairs, partages de pratiques et d'expériences, groupes de travail thématiques...
- Un **accès à des outils mutualisés** : Louty (outil comptable et de gestion commercial), espace de drive, des espaces de co-working,
- Une mise en lien avec des **partenaires techniques et financiers, ou encore à des réseaux d'acteurs locaux** dans le champs de l'ESS et de la transition écologique. L'objectif est d'assurer un ancrage de l'entrepreneur.e dans des dynamiques territoriales et sectorielles.

Un accompagnement professionnalisé

La Coopérative dispose d'une équipe salariée qui assure les fonctions dites supports : suivi sociale et fiscale, comptabilité des entrepreneurs, etc. L'équipe support est également composée d'un.e chargé.e d'accompagnement et de développement qui assure le suivi des entrepreneur.es dont les besoins varient en fonction du stade de maturité de leur projet entrepreneurial. En parallèle, un accompagnement complémentaire de soutien est déployé à travers un marrainage/parrainage (développement du réseau, partage sur les freins au développement d'activité...) qui est assuré par des entrepreneur.e.s ayant une certaine antériorité et maturité dans le développement de leur activité entrepreneuriale. Ces derniers mettent à profit leur expérience pour accompagner leurs pairs, de jeunes entrepreneur.e.s en test d'activité au sein de Tilt. Ce modèle d'accompagnement bicéphale vise à fournir un accompagnement pluridimensionnel qui ouvre à la professionnalisation de l'entrepreneur.e, tout en favorisant le croisement de regards, le retour d'expérience du quotidien et le renforcement de l'ancrage coopératif.

Un cadre commun de l'accompagnement

Les personnes impliquées dans l'accompagnement s'appuient sur un ensemble d'outils partagé : charte de l'accompagnement,, procédure d'entrée au sein de la Coopérative, "gare

de triage” et base de ressources techniques et méthodologique utiles pour leur travail d’accompagnement, temps de formation, atelier de retour d’expériences.... Pensé comme une boîte à outils plus que comme un cadre prescriptif, ce cadre commun garantit cohérence et adaptation des accompagnements proposés par Tilt.

Contenu de l’accompagnement

1. Suivi individuel personnalisé

Réalisé par un.e chargé.e d’accompagnement et des pairs-accompagnateur.ices expérimenté.es de la CAE, l’accompagnement est **adapté aux besoins évolutifs des entrepreneur.es** : formalisation du projet, stratégie économique, modèle de revenu, ancrage territorial, communication, prospection, réflexivité sur la posture entrepreneuriale, lien avec les ressources de la coopérative.

2. Temps collectifs variés

L’accompagnement est également collectif, la pair-aidance et les compétences de chacun.es sont mobilisées à cet effet. Dans les temps collectifs, nous retrouvons :

- Modules de formation-actions (voir détails plus bas)
- Réunions de pairs et cercles de travail et de co-développement
- Groupes métiers, projets collectifs, marque collective

⇒ Ces temps permettent d’expérimenter la coopération, d’échanger des pratiques, de co-construire “du commun” et de renforcer la posture d’entrepreneur-coopérateur.

Les modules de formation proposés

Organisés en plusieurs volets, ils sont issus d’un **programme** conçu pour répondre aux besoins concrets des entrepreneur.es, avec un **socle de base** (fonctionnement de la coopérative, gestion comptable et stratégie financière, sensibilisation à un modèle économique soutenable), **un socle complémentaires** (approfondissement des modules nouveaux modèles économiques, des modules de communication...) et **spécifique** (maîtrise des concepts, environnement réglementaire, pratiques professionnelles...) . Par exemple :

- 1. Bases de la gestion d’activité : rentabilité, marges, prix, outils de pilotage
- 2. Postures entrepreneuriales, compétences psychosociales, confiance en soi
- 3. Analyse du cycle de vie, réduction des impacts, préventions des risques liés au climat...

⇒ Les formations peuvent être adaptées en fonction des retours des apprenants (questionnaires à chaud) et des besoins identifiés lors des réunions du cercle accompagnement.

En 2024, chaque entrepreneur en contrat CAPE a bénéficié entre 21h minimum à 83h, avec une moyenne de 39h d’accompagnement.

Une autre forme d'accompagnement : le cercle de soin et de soutien

Chez Tilt, l'accompagnement dépasse les seuls aspects économiques ou techniques. Le **cercle soin** incarne cette attention portée aux personnes : espace d'écoute, de gestion de conflits, prévention de l'épuisement, éco-anxiété, il reconnaît que le bien-être individuel est essentiel à la réussite collective et à la durabilité des projets. Chacun.e peut s'en saisir.

Le cercle soin prend en charge :

- Les temps d'écoute individuels (épuisement, conflits, isolement, équilibre pro / perso / vie de la coopérative),
- Une attention aux dominations systémiques (formation de 2j en 2024, recherche en cours du format adéquat)

Dispositifs de soutien financier : sécuriser et valoriser l'engagement

Tilt mobilise plusieurs dispositifs pour renforcer l'autonomie financière des entrepreneur.es tout en valorisant leur contribution au collectif. Les formes de RTE en test chez TILT sont multiples :

- **Avances de trésorerie** : en réponse à un besoin en fonds de roulement ; en 2025, l'enveloppe a été de 7 000 € pour une seule entrepreneure. Le cadre est fixé par le montant plafond de 16 000 € (avec un plafond max par entrepreneur de 8 000 €) sur une durée max de 6-8 mois.
- **micro-investissement** : apport multipartite - Til en tant que telle et ses partenaires Club Cigales, Réseau Initiative Hauts-de-France) pour financer des investissements de départ (à titre d'exemple : un vélo cargo, un four à pain...) ;
- **revenu contributif** : valorisation du temps passé au service de la coopérative, rétribué de manière transparente (30–50 €/h, selon le rôle ou la tâche), 943 h en 2024 ont été rémunérées, pour un total de 33 279 €.
- **soutien financier à la formation** sur le statut coopératif (Urscoop)
- **Garantie d'une part fixe de revenu** : accompagnement à la stabilisation du revenu grâce au statut d'entrepreneur-salarié (250€/mois brut), généré grâce à l'activité de l'entrepreneur.euse et engagement de la Coopérative ⇒ dispositif propre aux CAE.

Il est à noter que les entrepreneur.es en contrat d'entrepreneur-salarié et associé (CESA) bénéficient d'un filet social de sécurité comme tout salarié en entreprise classique. A ce titre, il ou elle peut prendre un congé maternité/paternité et être rémunéré, bénéficier de congés maladie de même que les avantages de la mutuelle d'entreprise de TILT, avoir accès à ses droits au chômage et bénéficier de toutes les protections auxquelles il ou elle a le droit lorsqu'il.elle cotise.

⇒ Ces leviers permettent de **sécuriser les trajectoires**, tout en expérimentant des formes alternatives de **financement** et de **valorisation du travail**, inspirées du Revenu de Transition Écologique théorisé par Sophie Swaton.

Espaces de vie coopérative : apprendre, contribuer, évoluer ensemble

La vie coopérative constitue un levier d'apprentissage collectif, d'entraide et de transformation. Elle repose sur :

- Des **cercles fonctionnels** (pilotage, accompagnement, soin, communication, évaluation) dans lesquels les entrepreneur.es peuvent s'impliquer
- Des **espaces ressources** thématiques ou par approche métiers (low-tech, santé-soin, alimentation durable, mobilité, etc.) qui permettent la mutualisation de pratiques. La dynamique de groupe amène parfois à la création d'activités collectives (sous une marque collective) ou plus ponctuellement à des coopérations entre entrepreneurs pour répondre à un marché public entre autres.
- Une **dynamique de dialogue et de contribution active**, où chacun.e peut contribuer à la stratégie, aux outils, aux projets émergents
- Des **événements collectifs** : AG, réunions "Vie coopérative", séminaire de travail et de prospective, temps conviviaux, etc.

Ces espaces sont conçus pour favoriser une culture de la coopération, de réflexivité et de l'évaluation, et de co-responsabilité, afin de faire grandir le commun que constitue en soi TILT.

Depuis la création de TILT, l'évaluation de l'expérimentation du modèle CTE/RTE est une préoccupation. Dès 2020, avec l'appui d'un cabinet conseil spécialisé (Quadrant Conseil) une démarche et une boîte à outils de l'évaluation ont été mises en place. La démarche de réflexivité repose actuellement sur plusieurs outils :

- Une **fiche entrée** au sein de la Coopérative et un **tableau de bord de suivi** de chaque entrepreneur.e,
- Des **entretiens-récits annuels** (testés à la création de Tilt, ceux-ci sont proposés sous un format de 4h minimum et actuellement, en réflexion pour relancer la dynamique)
- Un **journal de bord** partagé entre cercles
- Des **temps d'analyse de pratiques**
- Une **démarche d'évaluation qualitative** basée sur les effets (plutôt que les seuls résultats économiques)

3. Modèle d'affaire et de financement

Tilt cherche à construire un nouveau modèle économique et un équilibre économique de la Coopérative, où l'on sort de la seule logique marchande pour rémunérer aussi le soin, la contribution à des communs ou à des projets d'intérêt collectif. Elle assume une forme d'hybridation entre projet marchand et dynamique d'épanouissement et de soin.

Principales sources de financement et de dépenses

Budget global 2024 des “activités support” de la Coopérative : 138 000 euros	
Charges en 2024	Produits en 2024
Charges de fonctionnement : 21% Budget/revenu contributif : 36 % Salaires et charges sociales : 43%	Subventions publiques : 55% Contribution coopérative : 44% (pourcentage de la marge brute des activités des entrepreneur.e.s permettant d'autofinancer la coopérative. Vente et prestations de services : 1%
Total : 137 872	Total : 138 000

Liste des partenaires financiers : Région Hauts-de-France, l'ADEME Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille, la ville de Lille, la Communauté urbaine de Dunkerque, Nord Actif, la SCOP SOCODEN.

Le modèle économique de la coopérative Tilt reste fragile. L'enjeu est de **renforcer la contribution coopérative** apportée par les entrepreneur.es, ce qui signifie développer l'attractivité de la Coopérative en intégrant de nouveaux entrepreneur.e.s.

Le développement de prestations de services externes permettra de consolider le modèle de financement de la Coopération. En outre, l'enjeu est également de **consolider les financements publics** par le biais de conventions pluri-annuelles en particulier pour avoir plus de visibilité à moyen terme.

Enfin la piste du **mécénat d'entreprise** avec l'intervention du Fonds national RTEI sera prochainement mise en œuvre pour aller plus loin dans l'hybridation des ressources du modèle de financement de la Coopérative.

Le modèle contributif, levier d'autonomie

Dans son budget annuel, TILT réserve une enveloppe pour les services internes réalisés par les entrepreneurs au bénéfice de la coopérative et du collectif. Le “budget contributif” de TILT permet d'offrir une contrepartie financière aux entrepreneur.e.s qui s'engagent et s'impliquent dans le développement de la Coopérative et son fonctionnement collectif (accompagnement, organisation, animation des cercles) selon une grille tarifaire (entre 30 € et 50 € de l'heure) et un outil de suivi qui assure la transparence des échanges..

La Coopérative est vue comme un “commun”. Le collectif des entrepreneur.e.s comme une ressource stratégique, et la gouvernance partagée mise en place vise à poser le cadre et les règles collectives de gestion et de développement du commun qu'est la coopérative.

La coopérative finance à elle seule près de la moitié du budget contributif. Son budget était de plus de 50 000 euros en 2025.

Chaque membre est appelé à contribuer selon sa disponibilité et la hauteur de l'engagement qu'il peut ou souhaite :

Type de contribution	Nature de l'engagement	Rétribution indicative
Libre	Rôle ponctuel dans un cercle	30€/h
Coordination	Animation régulière d'un cercle	30 à 40€/h
“Prestation” interne	Chantier prioritaire, expertise	40 à 50€/h ou 300€/j formation
Bénévole	Appui sans rétribution	-

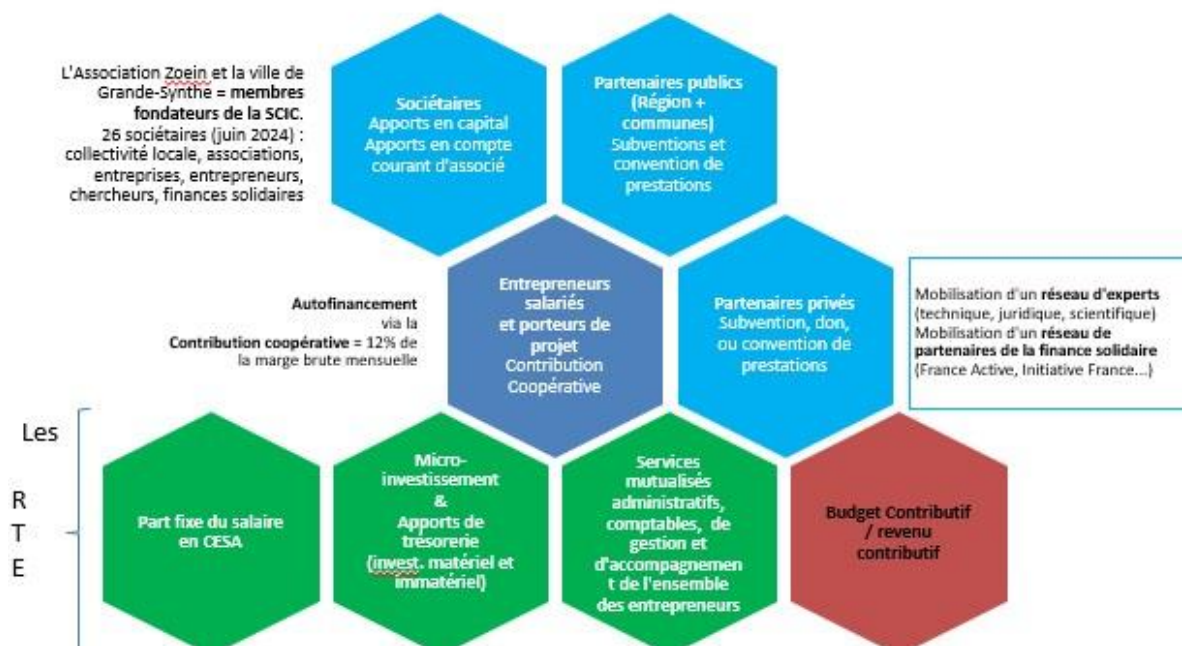
L'approche contributive peut amener un certain flou dans le cadre de sa mise en pratique. Située à mi-chemin entre ce qui relève du bénévolat et ce qui peut relever d'une prestation de service (avec un cahier des charges clair, des objectifs de résultat et un délai de réalisation stricts), il est indispensable de clarifier précisément ce qui relève ou non de l'approche contributive et comment une contribution peut prendre forme (à l'instar du tableau ci-dessous).

L'approche contributive reste avant tout basée sur un engagement personnel et la volonté de contribuer au commun. La reconnaissance de l'engagement et la rétribution financière sont en effet importantes. La logique “gagnant-gagnant” doit animer les contributeur.trice.s. Cela ne doit pas se faire non plus au détriment d'un engagement bénévole ni conduire à une forme de précarisation ou d'exploitation des contributeurs actifs qui agissent pour l'intérêt collectif.

L'approche contributive et le budget contributif de Tilt en particulier s'appuient donc en particulier sur :

- La **liberté de participation**
- La **transparence** des engagements
- La **confiance** accordée à chacun.e

Modèle économique de Tilt



Eléments structurants du modèle économique de la Coopérative Tilt (sept. 2024, figure réalisée par l'auteur)

Nombre de salarié.es : L'équipe est constituée de 1 ETP en comptabilité, 0,5 ETP de direction et 1 ETP d'accompagnement (0,5 salariat + 0,5 du budget contributif)

4. Organisation du travail et de la gouvernance partagée

La vie coopérative de Tilt ne se limite pas à une simple consultation : elle est **un levier de transformation individuelle et collective**, un espace d'expérimentation de nouvelles manières de travailler, de faire société et entreprise ensemble ! C'est ce qui fait la force de la coopérative.

Une logique de co-responsabilité et d'expérimentation avec des cercles fonctionnels

Chez **Tilt**, le travail repose sur la **confiance**, la **co-responsabilité** et l'**expérimentation** plutôt que sur une hiérarchie. Les entrepreneur-es s'impliquent dans des **cercles fonctionnels** selon leurs envies et compétences, soutenus par un **budget contributif** qui reconnaît les engagements collectifs et le travail "invisible".

Cette gouvernance partagée favorise des innovations concrètes (pair-aidance, formations croisées, temps de soin reconnus...).

- **Cercle Pilotage** : orientations stratégiques, finances, RH ;
- **Cercle Accompagnement** : suivi des parcours CAPE/CESA, outils et formations ;

- **Cercle Soin** : écoute, médiation, inclusion, prévention de l'épuisement ;
- **Cercle Communication** : stratégie de marque, réseaux, supports.

Chaque cercle se réunit mensuellement, dispose de rôles définis et d'outils partagés. Le budget est co-construit et validé collectivement, reflétant l'articulation étroite entre **gouvernance partagée et modèle économique contributif**.

Des temps collectifs pour renforcer la communauté

Tilt propose différents temps pour faire vivre le collectif d'entrepreneur.e.s et de sociétaires de la Coopérative :

- **Les réunions Vie Coopérative et autres Séminaires annuels** : temps de travail et de temps conviviaux pour faire le point sur le fonctionnement de TILT, ses orientations, partager l'actualité brûlante de la Coopérative et des entrepreneur.e.s ;
- **Assemblées générales** qui relèvent certes d'un certain formalisme, toutefois tous les entrepreneur.e.s sont invités à s'associer à la Coopérative et porter leur voix (1 personne = 1 voix) dans la gouvernance formelle de la Coopérative. Un collège spécifique "Salariés et Entrepreneurs-salariés" est d'ailleurs constitutif de la CAE.
- **Les formations et ateliers de travail collectif** : qui sont des temps de formation-action, de rencontres, de mise en lien et de développement de synergie entre les entrepreneur.e.s de la Coopérative.
- **Les temps forts externes**, à l'instar de l'Université éphémère : ils permettent renforcer la visibilité extérieure, ou encore pour capitaliser et valoriser ce que produit la coopérative et ses entrepreneur.e.s.

Gouvernance

En tant que Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), TILT intègre d'emblée un modèle de gouvernance multi-parties prenantes : les entrepreneur.es, collectivités, entreprises, associations; structures de la finance solidaire, acteurs de la recherche et autres partenaires... l'ensemble de ses associés ou sociétaires participent à la gouvernance de la coopérative. Cela garantit une finalité d'intérêt collectif, une transparence dans les décisions et une gouvernance partagée, une personne égale une voix, dans laquelle chacun.e se sent reconnu.e et valorisé.e.

La gouvernance de Tilt s'articule sur **deux niveaux principaux** :

- Une **gouvernance stratégique et opérationnelle** : regroupant l'équipe de direction et les cercles fonctionnels décrits précédemment ; cette gouvernance permet le pilotage et la gestion de la coopérative et en particulier, la mise en œuvre des actions et activités de la coopérative, la coordination des cercles de travail, mais également la co-construction de propositions d'orientation.
- Une **gouvernance politique et stratégique**: incarnée par les Assemblées Générales, elle réunit l'ensemble des associés de la coopérative dont les entrepreneur.e.s eux- mêmes, pour valider les orientations majeures et garantir l'intérêt collectif de la SCIC.

Les sociétaires :

Les sociétaires fondateurs de la SCIC Tilt en 2019 étaient au nombre de 6 :

- Ville de Grande-Synthe,
- Association Zoein France,
- Maison de l'Initiative de Grande-Synthe,
- BGE Flandre Création,
- URSCOP Hauts-de-France,
- Isabelle Robert (chercheure, Université de Lille)

Désormais en 2025, la Coopérative compte pas moins de 28 sociétaires près de 19 entrepreneur-salarié et associés, des associations - La Petite Pierre, le Réseau Transition Hauts-de-France -, les clubs CIGALES, des entreprises - CargoElan - des personnes physiques

Le Président de la SCIC Tilt est Nicolas DEVAUX, premier entrepreneur en CAPE arrivé en mai 2020, et associé à la Coopérative depuis 2022.

5. Coopérations et maillage territorial

Implantations :

- **Dunkerque et le bassin d'emploi du Dunkerquois** : la ville de Grande-Synthe est le berceau bien que la commune ne soit plus active depuis la fin du mandat du précédent maire Damien Carême (en 2019).
- **Lille et le bassin d'emploi de la métropole lilloise** : ouverture d'un établissement secondaire à la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire de Lille. Une dynamique forte autour de l'entrepreneuriat et de l'ESS à l'échelle de Lille et de la Métropole permettent le développement de partenariats locaux à l'instar de LilleAvenir qui porte l'[Ecole Etre de Lille](#).
- **Pas-de-Calais** : en 2024, lancement d'un processus d'implantation sur le littoral (Boulogne-sur-mer) et dans l'ex-bassin minier, avec une logique de déploiement en tache d'huile et de maillage avec des structures de la société civile et les collectivités locales.

Partenariats structurants

Tilt s'appuie sur un écosystème coopératif riche réunissant acteurs de l'accompagnement, de la finance solidaire, de la transition écologique et collectivités. Ces partenariats soutiennent l'essaimage territorial, la formation, le financement et la structuration d'un cadre favorable à l'entrepreneuriat écologique.

La **Métropole Européenne de Lille, la Communauté urbaine de Dunkerque et la Région Hauts-de-France** accompagnent le déploiement de Tilt à l'échelle des territoires et son déploiement régional.

Économie sociale et solidaire : un ancrage dans les réseaux régionaux

- Tilt est **membre actif de l'URSCOP Hauts-de-France** (Union régionale des SCOP/SCIC), et coopère étroitement avec la **BGE Flandre Création**, la **Maison de l'Initiative** ou **Start'in ESS**, qui apportent appui, expertise et relais territoriaux. Ces partenariats permettent d'assurer une orientation fine des porteurs et de nourrir les réflexions inter-structures.
- Un partenariat est également actif avec le réseau régional des CAE :Hauts-les-Coop (mutualisation de formation, CODEV Direction), la CAE **Opteos** (portage Qualiopi) et A Petits PAS, le Germeoir dans le Pas de Calais (sensibilisation)
- Le réseau Apes
- Little Big Women, Forces Femmes,

Côté activités, Tilt et ses entrepreneur.es travaillent avec **des tiers-lieux, associations low-tech, groupes climat** ou encore **projets alimentaires territoriaux** pour structurer des communs locaux, des expérimentations collectives ou des actions de maillage inter-acteurs.

Finance solidaire, réseaux citoyens et recherche-action

Sur le plan financier, Tilt entretient des liens avec plusieurs acteurs de la **finance solidaire** : **Clubs Cigales, France Active, Initiative France**, qui interviennent via des dispositifs d'amorçage, des garanties ou du microcrédit. Ces liens permettent d'articuler financement classique et formes innovantes.

⇒ Exemple de financement d'un vélo cargo : apport de 1 500 € de 2 CIGALES + 500 € de la coopérative remboursables sur 5 ans

Coopérations inter-entrepreneur.ses et marques collectives

Tilt fait émerger des **espaces ressources** à géométrie variable, non fixes mais en développement permanent. Ils permettent de :

- Mutualiser des pratiques par secteur (ex : vélo, soin, alimentation)
- Monter des projets collectifs (groupes métiers, marchés groupés)
- Porter des dynamiques territoriales (Loos-en-Gohelle, Ternois, etc.)

Ces espaces sont pensés comme des **lieux de maturation d'initiatives**, de maillage entre entrepreneur.es, partenaires et territoires.

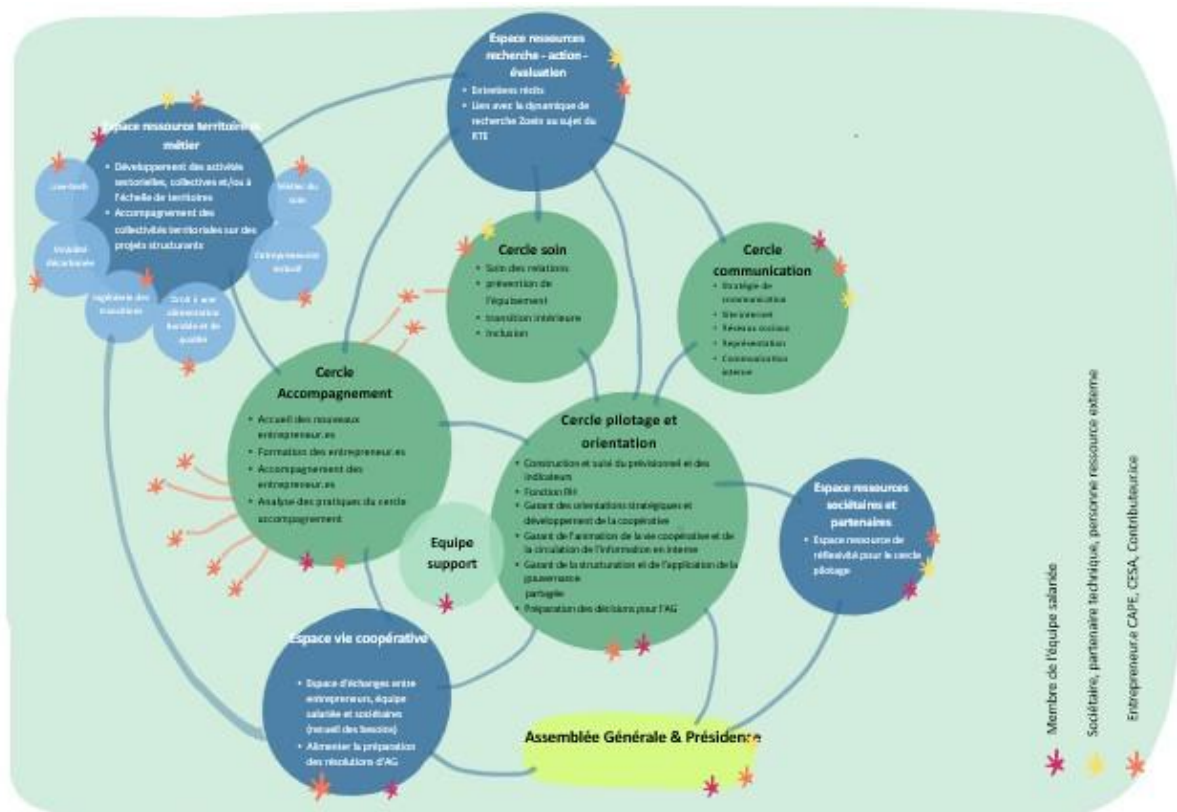
En effet, au-delà de l'accompagnement individuel, **Tilt stimule activement les coopérations entre ses entrepreneur.es**, à travers des dynamiques de mutualisation, de projets communs et l'émergence de marques collectives. Elles permettent de **renforcer la lisibilité de l'offre Tilt sur un territoire**, tout en valorisant la diversité des parcours et des approches.

Vers des marques collectives

Ces coopérations donnent parfois lieu à la création de **marques collectives ou d'identités partagées**, qui permettent de porter des offres communes. Ces marques ne sont pas imposées par la coopérative, mais co-construites par les entrepreneurs eux-mêmes. Par exemple :

- Filière **vélo** avec de la cyclologistique, du conseil sur la mobilité douce, de la réparation de vélo et du vélo-école
- le **bien-être** (co-animation d'ateliers, partages de lieux)
- la **RSE**
- La **sécurité sociale de l'alimentation**

Dynamiques de coopération et de soutien (en termes d'accompagnements et de revenus) autour des Tilt.eur.euses



Ce fonctionnement vivant se pense comme un **processus de transformation** : chacun.e est invité.e à se former, à évoluer dans sa posture, à revisiter son rapport au pouvoir et au travail. La coopération n'est pas un état mais une pratique à cultiver, dans un cadre qui permet les tâtonnements, les conflits, les apprentissages partagés.